

Image not found or type unknown



Contract travail employeur taxiphone

Par **vtrani**, le **23/03/2009** à **11:33**

Bonjour,
mon mari va être embauché dans un petit taxiphone à Le Havre, sa tâche est d'employeur mais aussi de gérant vu que la plus part du temps il substitue le propriétaire et gérant du taxiphone.
Selon vous c'est mieux qu'il soit embauché avec un simple contrat CDI ou avec un contrat CNE?
Merci de votre conseil,
Cordialement
Valentina Trani